

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



N° 7

Objet : Election des délégués du Syndicat Mixte à la Commission de délégation de service public (article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales)

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU
Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les articles L. 1411-5 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT que la Commission de délégation de service public, dont la création est prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales pour la passation de toute délégation de service public :

- analyse les dossiers de candidature,
- dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- et, enfin, émet un avis sur la liste des entreprises admises à participer aux négociations.

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions applicables au Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ, ladite Commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que peuvent participer à la Commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public,

CONSIDERANT qu'après appel de candidatures, une seule liste a été présentée comportant les membres suivants :

Titulaires : M. Patrick LABORDE, M. Cyril GAYSSOT, M. Pierre FROUSTEY, M. Louis GALDOS, Mme Sandra TOLLIS ; Suppléants : M. François GUILLAMET, Mme Eva BELIN, M. Benoît DARETS, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Mme Muriel LAGORCE

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'élire en qualité de membres de la Commission de délégation de service public du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ, outre le Président de droit de la Commission en sa qualité d'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public à intervenir :

a - en qualité de membres titulaires

- . M. Patrick LABORDE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Pierre FROUSTEY
- . M. Louis GALDOS
- . Mme Sandra TOLLIS

b - en qualité de membres suppléants

- . M. François GUILLAMET
- . Mme Eva BELIN
- . M. Benoît DARETS
- . Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
- . Mme Muriel LAGORCE

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON